



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.ufe-cfdt.org

## **CAP des Attachés d'administration de l'Équipement du 12 décembre 2008**

La CAP des attachés est présidée par Monsieur Edmond GRATZ, chargé de la sous-direction des personnels d'encadrements, maritimes et des contractuels à la DRH.

Deux points préalables ont été abordés en ouverture de la CAP.

### **Régime indemnitaire**

La mise en place de la prime de fonction et de résultats : pas de scoop , la date fixée est toujours fixée au 1er juillet 2009 mais qu'on se rassure il y aura bien une concertation avec les organisations syndicales. Quand ? Pas de réponse précise, certainement en janvier. Pour une réforme aussi importante pour les agents, la CFDT estime qu'il doit y avoir un véritable dialogue social (ce qui demande du temps et de la réflexion) et non une simple concertation.

### **Notation et bonifications**

La suppression de la notation chiffrée en 2007 et la gestion des bonifications (ou histoire d'en rire)

Principe de la réforme : la note chiffrée est supprimée pour la notation 2007 à la place du système actuel chaque agent bénéficie d'un mois de bonification.

Manque de chances pour 2 ou 3 corps dont celui des attachés cela ne marche pas. La raison il y n'y a pas assez de mois de bonifications à distribuer. Il manque 171 mois. Bref , comme nous dit le chargé de la sous-direction des parcours professionnels et des mobilités, il faut exclure 171 agents.

Notre ministère est comme d'habitude à la remorque de la mode: cela fait déjà plusieurs années que dans les jeux télévisés, pour gagner il ne faut pas être bon mais il faut avant tout exclure les petits copains. Donc voici le remake du « maillon faible » version DRH.

Première étape on retire du chiffre les agents « démeritants », c'est à dire les agents dont le chef de service ne souhaite pas qu'ils bénéficient d'un mois de bonification.

*question de la CFDT : comment connaît-on les agents « démeritants ?*

*réponse : les chefs de service l'indiqueront dans l'entretien d'évaluation*

*Question CFDT: oui mais pour 2007 aucune orientation, ni instruction n'ont été données, donc il est peu probable que cette indication figure dans les entretiens d'évaluation*

*Réponse : on va faire une enquête auprès de tous les chefs de service*

*Question : oui mais depuis 2007 il y a ce qu'on appelle une réorganisation au sein du MEEDDAT et beaucoup d'agents ne sont plus dans les même services.*

*Réponse : de toute façon , généralement on les connaît bien ceux qui « démeritent ».*

*Bref, nous souhaitons bon courage aux chefs de service et aux enquêteurs.*

Seconde étape , (et oui il risque de ne pas avoir assez de « démeritants » au sein de notre ministère ) il faudra trouver (à la demande des organisations syndicales) des critères objectifs et automatiques le chargé de la sous-direction des parcours professionnels et des mobilités nous dresse une liste dont le principal critère conduit à exclure les agents ayant bénéficié d'une promotion dans l'année.

Le Président de la CAP, beaucoup moins évasif sur le calendrier que pour la PFR nous indique qu'une réunion avec les représentants syndicaux sera organisée tout début janvier. Il est vrai que ce sujet est beaucoup plus important que la réforme des primes !

### **Recours en notation**

La plupart des recours portaient sur la notation 2006. Il restait un reliquat de 29 mois de bonification. A la demande de la CFDT, tous les mois n'ont pas été utilisés car toutes les demandes de recours ne sont pas parvenues jusqu'à la DRH. En effet, beaucoup d'agents ayant eu leur notation très tardivement , il est certain (au moins deux à notre connaissance) que d'autres recours seront déposés.

La CAP a examiné 40 recours dont un sur la notation 2005. Sur les 40 recours 24 ont reçu un avis favorable avec augmentation de la note ou révision des appréciations.

### **Liste d'aptitude à attaché d'administration de l'équipement de 2009.**

Cette année 22 promotions pouvaient être prononcées ce qui est mieux que l'année dernière mais encore très insuffisant au regard du nombre d'agents remplissant les conditions pour être promus.

Une agent , classée n°2 l'année dernière et non classée cette année par sa MIGT, son seul tort était de travailler dans un service qui a été décentralisé, a été promue . Il est à souligner et à saluer l'attitude de la parité administrative qui a reconnu l'injustice.

### **Les critères statutaires**

agents appartenant à un corps de catégorie B comptant au 31 décembre 2008 au moins 9 ans de service public dont au moins 5 ans de services civils dans un corps régi par le Décret 94-1017 du 18/11/1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables au corps des SAE de l'état et à certains corps analogues.

#### **Sont nommés :**

<b>Nom .....</b>	<b>Service</b>
Pascal TIERCE .....	Cabinet
Nicole VERNAZ .....	CGDD
Marie Jean-ROBERT .....	DGALN
Jean-Marc BOULET .....	DGITM
Danielle SCALISI .....	DGITM
Geneviève MONTFIQUET .....	SG DRH
Manuelle THOUMY .....	SG DRH
Dominique MOUNIER .....	ENTE 59
Brigitte STARZYNSKI .....	IGN
Brigitte LECLERCQ .....	DDE 80
Marina GODARD .....	DREIF
Élisabeth LENOIR .....	DDE 61
M. Hélène THIESSET- FAURE ...	DDE 49

#### **Nom ..... Service**

Gina AUGRY .....	DIREN Poitou Char.
Christiane COUSSAN .....	DDE 65
Alain BOUCHER .....	DDE 57
Sylvie POPINEAU .....	DDE 58
Maryse SIMANA .....	DDE 03
Didier AUROUSSEAU .....	CETE Lyon
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx .....	DIR CO
Nady VIAL CABRERA .....	DDE 971
Nicole VAILLANT .....	SM B - Calais

#### **liste complémentaire**

1 Danielle RIBAILLIER .....	DDE 94
2 Jean Marc VILLARET .....	DDE 40

### **Nomination à l'emploi de CAE au titre de 2009**

Cette année seulement 12 postes étaient proposés, ce qui est très peu. La CFDT demande à la DRH, comme elle s'était engagée à la faire, de négocier une enveloppe de 20 emplois supplémentaires auprès du budget et de la fonction publique.

#### **Les critères statutaires relatifs à la nomination à l'emploi de conseiller**

Peuvent être nommés dans cet emploi les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emploi de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à l'indice brut 966, justifiant d'au moins 13 ans d'ancienneté dans un ou plusieurs corps ou cadres d'emploi de catégorie A dont 4 ans de service effectif dans un grade d'avancement de ces corps ou cadre d'emploi.

#### **Sont nommés :**

<b>Nom</b> .....	<b>Service</b>
André CHAZEAU .....	CGEDD
Frédéric PIQUE .....	DGALN
Muriel Bensaïd .....	SG DRH
Gina JUVIGNY .....	SG DRH
Annie BADOUARD .....	SG DAEI
Aline CHERTON .....	DDE 93

<b>Nom</b> .....	<b>Service</b>
Annick CONSTANTIN .....	DRE Centre
Françoise PEZIN .....	DDE 86
Isabelle GORCE .....	DRE Aquitaine
Michèle NANEIX .....	DIR CO
Marie-P BERTHIER MAITRE .....	DIR CE
Sonia PARIS ZUCCONI .....	DDE 03

#### **Prochaine CAP le 12 février**

à l'ordre du jour les promotions à attaché principal

***Pour la défense des attachés d'administration de l'Équipement***

*Pour avoir de renseignements complémentaires,*

*n'hésitez pas à contacter l'élue CFDT à CAP*

*Chantal RELAND ..... DGMT      tél : 01.40.81.17.65*